

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 40 /2025

Annaba le, 20/01/2025

A

Monsieur Sifouane Nacer Eddine

Lot Bournel 02-Jijel-

OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.

Projets : Travaux Câble FO pour Modernisation Lycée Technique 1 Bouzered MSAN

Bon de commande N° : 397 du 12/12/2024, ODS N° : 404/2024 du 12/12/2024

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous a été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 27/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 12/12/24, et après une visite de vérification effectuée en dates du 19 Janvier 2025 il a été constaté que le taux d'avancement est très faible et en inadéquation avec le délais consommé (33 jours consommés sur 42 jours accordés) ce qui peut retarder la livraison du chantier dans les délais.

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré.

Un délai de 08 jours vous ai accordé pour la réception du chantier et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.



21 جاني 2025
Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba

Signé: TERKILANI Mohamed Riad